DROITS, RISQUES ET RESPECT

Point de vue des Premières nations sur la levée du moratoire fédéral visant les activités d'exploration pétrolière et gazière dans le bassin de la Reine-Charlotte, au large des côtes de la Colombie-Britannique

Cheryl Brooks, October 2004

105-03315/

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada
Brooks, Cheryl A

DROITS, RISQUES ET RESPECT –

Point de vue des Premières nations sur la levée du moratoire fédéral visant les activités d'exploration pétrolière et gazière dans le bassin de la Reine-Charlotte, au large des côtes de la Colombie-Britannique

No de cat. M4-14/2004F
ISBN 0-662-78165-1

Publié en anglais sous le titre :
RIGHTS, RISKS AND RESPECT -

A First Nations Perspective on the Lifting of the Federal Moratorium on Offshore Oil and Gas Exploration in the Queen Charlotte Basin of British Columbia.

Publié par Ressources naturelles Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2004

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de divers représentants des Premières nations ou de son auteure, Mme Cheryl Brooks, fournies à titre de conseils au ministre des Ressources naturelles du Canada; elles ne reflètent pas nécessairement les positions ou la politique de Ressources naturelles Canada.

Photo de la couverture : Cheryl Brooks

Cheryl Brooks Consulting Ltd., Duncan (Colombie-Britannique)

Le 20 octobre 2004

L'honorable R. John Efford
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous remets ce rapport sur le processus d'engagement des Premières nations concernant la question de la levée du moratoire visant les activités pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique. Tel que prévu, ce projet s'est avéré stimulant et enrichissant. Le titre du présent rapport, Droits, risques et respect, reflète les thèmes clés qui sont revenus sans cesse dans les discussions avec un bon nombre de personnes interrogées.

Malgré leur emploi du temps très chargé, des représentants de nombreuses Premières nations ont pris la peine de nous rencontrer et de nous faire connaître leurs pensées et leurs opinions. Lorsqu'ils ont dit craindre que les renseignements communiqués ne soient pas écoutés ou pris en compte, je leur ai transmis les garanties que vous m'avez données à l'effet qu'il s'agit d'information cruciale dont vous et vos collègues du Cabinet avez expressément besoin pour prendre une décision.

Je tiens également à souligner le rôle de premier plan qu'ont joué Phil Jennings, Kristi Varangu et Zoë Carlson, employés de votre ministère, en faisant progresser les travaux et en m'aidant dans ma tâche – je leur suis très reconnaissante de leurs efforts.

Monsieur le Ministre, je suis convaincue que le contenu du présent rapport reflète avec exactitude les opinions présentées par les représentants des Premières nations; j'espère qu'il sera utile au gouvernement du Canada et lui fournira l'information dont il a besoin pour prendre une décision sur cette question de la plus haute importance. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Cheryl Brooks

Cheryl Brooks

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu 1
Historique du processus à ce jour 3
L'approche du fédéral 4
Déroulement du processus d'engagement des Premières nations 5
Participants au processus d'engagement des Premières nations 6
Points soulevés par les Premières nations participantes 6
Éléments à considérer 10
Aller de l'avant 12

Résumé 15

ANNEXE

Liste détaillée des Premières nations qui participent au processus d'engagement des Premières nations et au processus du Comité d'examen public 17
Liste détaillée des principaux messages communiqués lors des rencontres 19
- BC Aboriginal Fisheries Commission 19
- Conseil de la Nation Haida 23
- Première nation Da'naxda'xw 24
- Première nation Gitxaala 25
- Tribus Gwawaenuk 27
- Première nation Kitselas, Première nation Kitsumkalum 28
- Assemblée concernant l'ensemble des îles : Premières nations Hul'qui'minum, Kyukot, Lyackson, Quatsino, Snuneymuxw, Tsartlip et Uchucklesaht 30
- Première nation Metlakatla 33
- Conseil tribal Musgamagw Tsawataineuk 34
- Chefs héréditaires Nuxalk 36
- Conseil tribal Nuu chah nulth 37
- Première nation Quatsino 39
- Premières nations côtières du Tournant 40

Biographie de Cheryl Brooks 41

APERÇU

Le 18 février 2004, le ministre Efford a annoncé qu'un processus d'engagement des Premières nations serait organisé afin de connaître l'opinion des communautés autochtones sur la levée du moratoire fédéral visant les activités extracôtières d'exploration pétrolière et gazière dans le bassin de la Reine-Charlotte (eaux côtières de la Colombie-Britannique). L'étape de cueillette de l'information, qui devait au départ se terminer le 30 juin, s'est prolongée jusqu'au 3 septembre 2004. À ce moment, Cheryl Brooks, représentante du ministre, et Zoë Carlson, de Ressources naturelles Canada, avaient tenu des rencontres et discuté avec environ 70 représentants de communautés autochtones, notamment la majorité de celles situées aux limites du bassin de la Reine-Charlotte ou tout près de là. Les autres personnes rencontrées représentaient des communautés des secteurs de Winona, de Tofino et du bassin de Georgia, sauf quelques-unes qui venaient de l'intérieur de la province.

Le processus d'engagement des Premières nations vise à :

- Aider les représentants et les membres des communautés autochtones à obtenir de l'information sur l'examen du moratoire effectué par le gouvernement du Canada;
- Vérifier que les Premières nations connaissent l'existence du processus d'examen public et savent comment y participer, si elles le désirent;
- Servir de tribune aux Premières nations qui désiraient partager de l'information, faire connaître leur opinion ou discuter du moratoire fédéral sans nécessairement participer à l'examen public ou en plus d'y participer;
- Rassembler les commentaires et les consigner à l'intention du ministre des Ressources naturelles du Canada pour faire connaître au gouvernement fédéral le point de vue tout particulier des Premières nations sur la levée du moratoire.

Avant d'entreprendre la discussion, bon nombre des participants aux rencontres ont fait une mise en garde, déclarant que du point de vue des Premières nations, ce processus ne peut être considéré comme une « consultation ». En effet, pour eux, ces discussions ne respectent pas les critères juridiques d'une « consultation » tels qu'établis dans des politiques gouvernementales et à l'occasion de divers procès.

La plupart des participants ont communiqué un même message : toute opinion ou information fournie dans ce cadre peut uniquement être considérée comme préliminaire, puisque les Premières nations ne disposaient pas des ressources adéquates et du temps nécessaire pour préparer des commentaires valables et éclairés. De plus, la plupart des Premières nations n'ont pas eu la possibilité d'entamer un dialogue avec leurs membres. Autre point maintes fois répété, les Autochtones n'ont pas du tout confiance en la capacité et en l'engagement du gouvernement fédéral à écouter ce qu'ils ont à dire et à leur répondre. En effet, plusieurs intervenants ont dit croire que le gouvernement fédéral avait déjà décidé de lever le moratoire, comme le

> *« Les Premières nations ne disposaient pas des ressources adéquates et du temps nécessaire pour préparer des commentaires valables et éclairés. »*

désire la Colombie-Britannique, et avait mis le processus d'engagement en place uniquement pour la forme. En dépit de ces oppositions générales, cependant, les Premières nations ont fourni une multitude d'opinions et de préoccupations qui, selon elles, doivent être prises en compte avant de décider de lever ou non le moratoire.

Un grand nombre de commentaires faits ont porté sur la reconnaissance des droits, le besoin d'une meilleure compréhension des risques et la nécessité pour les gouvernements de faire preuve de respect dans leur collaboration avec les Premières nations. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

« Les sondages sismiques risquent d'avoir sur les espèces marines des incidences graves qui annuleront les retombées économiques éventuelles d'activités d'exploration et d'exploitation extracôtières. »

- Il faut absolument régler les questions non résolues relativement au titre ancestral, aux droits et aux compétences, en particulier en ce qui a trait aux droits sur le littoral.
- L'information disponible ne suffit pas à évaluer les principales incidences que la levée du moratoire aurait sur les ressources et sur les modes de vie.
- Les peuples autochtones de la côte doivent pouvoir se réunir afin d'échanger leurs connaissances et leurs points de vue et de s'entendre sur un sujet aussi fondamental.
- Si des déversements se produisaient, cela aurait de graves incidences sur une multitude de créatures marines côtières.
- Les activités extracôtières pourraient avoir d'importantes incidences sur les droits de pêche et sur les pratiques traditionnelles connexes, étant donné que les principaux stocks de poisson se déplacent dans tout le bassin de la Reine-Charlotte.
- Les sondages sismiques risquent d'avoir sur les espèces marines des incidences graves qui annuleront les retombées économiques éventuelles d'activités d'exploration et d'exploitation extracôtières.
- Étant donné la façon dont on continue d'exploiter les ressources, les traités ne seront plus que des coquilles vides.
- Les travaux scientifiques qui porteront sur les activités pétrolières et gazières extracôtières doivent accorder une place importante aux connaissances écologiques traditionnelles.
- Les Premières nations n'ont pas pu participer à la conception des processus d'engagement et d'examen public; cela laisse supposer un manque de respect envers les gouvernements autochtones, qui ne sont pas pleinement inclus dans la préparation des études et dans les processus de prise de décision.
- Étant donné la gravité des inquiétudes liées au changement climatique, les gouvernements devraient consacrer des efforts plus importants au développement d'énergies de remplacement.
- Il n'est pas possible de se fier au gouvernement pour compenser la perte de ressources et les préjudices au mode de vie des Autochtones.

Les nombreuses Premières nations du nord-ouest de la côte et les autres communautés de la côte et de l'intérieur de la Colombie-Britannique qui ont participé au processus d'engagement ont affirmé à l'unanimité qu'il n'est pas dans le meilleur intérêt de leurs membres que le moratoire sur l'exploration pétrolière et gazière dans le bassin de la Reine-Charlotte soit levé. Un petit nombre d'entre eux ont ajouté en complément que le moratoire ne devrait pas être levé pour l'instant. Ainsi, deux opinions différentes ont été exprimées pour en arriver à la même conclusion. Les tenants de la première croient qu'il est impossible de prendre une décision éclairée en se fondant sur l'information dont on dispose actuellement. Les autres croient que les données disponibles suffisent à conclure que le moratoire doit absolument être maintenu. Les commentaires détaillés formulés lors des rencontres sont inclus en annexe.

Bien qu'aucune des Premières nations rencontrées lors du processus d'engagement ne soit en accord avec la levée du moratoire, nombre d'entre elles se sont dites prêtes à étudier plus en profondeur la question de l'exploration pétrolière et gazière extracôtière, à condition qu'on leur accorde les ressources et le temps nécessaires pour le faire correctement.

Lorsqu'on a demandé aux représentants des Premières nations à quelles fins ils auraient besoin de ressources, ils ont nommé les éléments suivants : correction des lacunes en matière d'information, de connaissances et de données scientifiques, renforcement des capacités des Autochtones, appui de rencontres entre les diverses Premières nations et avec d'autres ordres de gouvernement, soutien au processus de prise de décision, formation, développement des compétences et expertise scientifique et technique. Il est clair que les Premières nations ne se prononceront pas en faveur de la levée du moratoire ou de toute activité extracôtière d'exploration pétrolière ou gazière si elles ne sont pas convaincues d'avoir pu prendre une décision éclairée, pour le bénéfice de leurs membres et de leurs territoires, aujourd'hui comme dans l'avenir.

« ...à la suite du déversement de pétrole causé par l'Exxon Valdez au large de l'Alaska en 1989, les deux gouvernements ont décidé de maintenir leurs moratoires. »

Historique du processus à ce jour

En 1972, le gouvernement du Canada a imposé un moratoire sur le trafic des pétroliers de brut dans l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte en raison de préoccupations relatives aux incidences environnementales possibles de ce trafic. Par la suite, le moratoire a été élargi pour viser toutes les activités pétrolières et gazières, puis le gouvernement de la Colombie-Britannique a imposé une interdiction semblable.

En septembre 1983, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont mené un examen fédéral-provincial conjoint des incidences environnementales et socioéconomiques que pourraient avoir des activités d'exploration pétrolière et gazière au large des côtes de la Colombie-Britannique. Après de nombreuses séances d'information et audiences publiques organisées dans tout le nord de la côte de la province, un rapport a été rédigé; il suggérait 92 conditions et recommandations à appliquer aux activités

pétrolières et gazières extracôtières. Cependant, à la suite du déversement de pétrole causé par l'Exxon Valdez au large de l'Alaska en 1989, les deux gouvernements ont décidé de maintenir leurs moratoires.

En 2001, le gouvernement de la Colombie-Britannique a financé plusieurs études visant à évaluer les incidences potentielles d'activités pétrolières et gazières extracôtières. Il a également financé une commission scientifique qui a indiqué, dans un rapport d'examen publié le 15 janvier 2002 : « Aucune insuffisance inhérente ou fondamentale en science et technologie, appliquée dans un cadre réglementaire convenable, ne justifie un moratoire général concernant de telles activités ». La commission a également conclu : « Il y aurait plusieurs choses importantes à faire avant que l'on puisse espérer d'investisseurs ou des secteurs public ou privé qu'ils s'intéressent à des propositions de travaux d'exploration ou d'exploitation au large des côtes de la Colombie-Britannique ».

En 2002, le gouvernement provincial a remis au gouvernement du Canada des exemplaires des études et du rapport d'examen de la commission scientifique et a demandé que soit envisagée la possibilité de lever le moratoire fédéral visant les activités pétrolières et gazières dans le bassin de la Reine-Charlotte.

L'approche du fédéral

En raison d'une directive du Cabinet révisée en 1999, toute modification par le Cabinet de la politique existante relative au moratoire sur la côte Ouest exige une évaluation environnementale stratégique. Une telle évaluation, entreprise à titre d'examen public par un comité indépendant nommé par le gouvernement fédéral, a été jugée adéquate pour consulter les intervenants clés sur les choses à déterminer avant de prendre la décision de lever ou non le moratoire fédéral. Le gouvernement a donc lancé un processus en trois parties, soit :

1. Un examen scientifique visant à déterminer les lacunes à combler dans notre connaissance scientifique de l'incidence que pourraient avoir des activités pétrolières et gazières extracôtières;
2. Un examen public visant à établir l'attitude de la population à l'égard du moratoire et de sa possible levée;
3. Un processus d'engagement des Premières nations visant à obtenir les connaissances et les opinions des Autochtones à ce sujet.

L'objectif de ce processus est de fournir aux décideurs une bonne compréhension des incidences possibles d'activités pétrolières et gazières dans le secteur du bassin de la Reine-Charlotte, au large des côtes de la Colombie-Britannique. Il est important de noter que le résultat du processus proprement dit n'est pas une décision sur la levée du moratoire, mais plutôt une étude approfondie des préoccupations et des opinions des Britanno-Colombiens sur cette question. Les résultats obtenus doivent servir à informer le gouvernement du Canada pour l'aider à prendre la décision de lever ou non le moratoire.

Il ne faut pas oublier non plus que le processus d'examen n'a pas été créé dans le but de traiter des questions de propriété ou de compétences dans le secteur visé. Enfin, toute

décision de lever le moratoire pour un secteur donné ne déclenchera pas immédiatement des activités pétrolières et gazières. Avant que ces dernières puissent être entreprises, il faudra d'abord mettre en place un régime de réglementation et de gestion budgétaire, et les promoteurs de projets devront satisfaire à toute condition posée dans l'évaluation environnementale et dans la réglementation.

Déroulement du processus d'engagement des Premières nations

Afin de respecter le lien tout particulier qui unit le Canada et les Autochtones, ainsi que la présence importante de ces derniers et le grand rôle qu'ils jouent dans la région visée, un processus séparé d'engagement a été mis sur pied pour garantir que les questions revêtant une importance cruciale pour les Premières nations soient étudiées en détail. Ces discussions ont principalement eu lieu dans les communautés risquant le plus d'être touchées directement par toute décision prise à l'égard du moratoire. Elles ne remplacent et n'excluent pas la tenue de consultations approfondies, qui auront lieu si ou quand le moratoire est levé ou des activités, quelles qu'elles soient, proposées. Le présent rapport, *Droits, risques et respect*, contient les résultats de ces discussions. Il offre également des pistes de réflexion sur les préoccupations profondes des Premières nations relativement à leur participation, à supposer que le gouvernement continue d'envisager la levée du moratoire ou permette, dans l'avenir, des activités d'exploration des hydrocarbures.

« ...la majeure partie des Premières nations habitant le secteur du bassin de la Reine-Charlotte, ainsi que plusieurs autres communautés autochtones, ont pu au minimum contribuer à ce processus en expliquant leur point de vue préliminaire. »

Le processus d'engagement des Premières nations s'est déroulé sans formalité – des chefs et des conseillers de chaque communauté autochtone située aux limites du bassin de la Reine-Charlotte ou tout près de là ont été avisés par lettre, par télécopie, par des communiqués et par téléphone de l'existence d'un processus d'engagement des Premières nations et du désir de l'équipe du processus de les rencontrer lorsqu'ils le voudraient. Une autre série d'invitations a été envoyée aux conseils tribaux et à d'autres organismes autochtones régionaux et côtiers.

Lors des rencontres, l'équipe a donné de l'information sur l'ensemble du processus mis en place par le gouvernement fédéral. Le rapport scientifique fédéral préparé par la Société royale, ainsi que d'autres documents, ont été remis aux participants. Ces derniers ont ensuite pu poser des questions et commenter leurs divers points de vue. Dans certains cas, une seule rencontre a eu lieu; ailleurs, un suivi a été assuré pour permettre aux intervenants de prendre connaissance des documents distribués. Lors de chaque rencontre, l'équipe du processus a consigné les commentaires, puis soumis ses notes aux participants pour leur permettre de confirmer leur exactitude et d'y faire des ajouts et des modifications, au besoin.

Si l'on tient compte du grand nombre d'invitations concurrentes qu'ont reçu les chefs autochtones à participer à des consultations fédérales et provinciales et au processus

d'examen public, le niveau de participation au processus d'engagement des Premières nations a été très satisfaisant. En effet, en plus de vaquer aux tâches quotidiennes que nécessite le gouvernement d'une Première nation, les chefs doivent souvent participer à une vaste gamme d'activités et de rencontres, qui les obligent souvent à passer plusieurs jours de suite loin de leur bureau et de leur foyer. Ils ont également un rôle culturel à jouer dans des activités communautaires, des cérémonies et des rassemblements, et cela passe avant leur participation à des activités intergouvernementales. Bien qu'il se soit avéré difficile d'organiser l'horaire des rencontres, la majeure partie des Premières nations habitant le secteur du bassin de la Reine-Charlotte, ainsi que plusieurs autres communautés autochtones, ont pu au minimum contribuer à ce processus en expliquant leur point de vue préliminaire.

Participants au processus d'engagement des Premières nations

Des Premières nations individuelles et des conseils tribaux de tous les groupes culturels habitant aux limites du bassin de la Reine-Charlotte ou tout près de là ont participé au processus, directement ou par le biais d'un ou de plusieurs organismes-cadres. Cela inclut les Haida, les Tsimshian, les Kwakwaka'wakw et les Salish de la côte. La liste détaillée des participants est fournie plus loin dans ce rapport.

Parmi les organismes-cadres représentant diverses Premières nations ayant participé au processus, on trouve :

- la British Columbia Aboriginal Fisheries Commission, qui compte des membres dans toute la province;
- les Premières nations côtières du « Tournant », regroupement officiel de sept nations;
- le Native Brotherhood of British Columbia, qui compte parmi ses membres plusieurs centaines de particuliers et un certain nombre de communautés;
- plusieurs groupes de traités et organismes tribaux de gestion des pêches.

Le gouvernement Nisga'a Lisims n'a pas participé au processus; il a plutôt remis un rapport distinct sur le même sujet au ministre des Ressources naturelles du Canada.

Points soulevés par les Premières nations participantes

Bon nombre de représentants de Premières nations ayant rencontré l'équipe du processus d'engagement ont dit considérer que l'on a manqué de respect envers les gouvernements autochtones lors de la conception et de la préparation du processus fédéral d'examen public sur le moratoire. Certains étaient d'avis qu'ils auraient dû pouvoir participer à l'examen scientifique effectué par la Société royale du Canada et à la sélection des membres du Comité d'examen public. Leur impression d'avoir été invités à participer uniquement pour la forme a été renforcée par le fait que le gouvernement fédéral, bien que pleinement conscient des capacités limitées des Premières nations, ne leur a fourni aucune ressource

« Les intervenants ont indiqué que tout leur mode de vie dépend de l'océan et de ses ressources... »

pour les aider à préparer et à donner des commentaires réfléchis et éclairés. Pour ces raisons, de nombreux intervenants ont également exprimé des doutes sur l'équité du processus et sur la possibilité que la décision soit prise en toute objectivité.

Chacun des intervenants a expliqué dans ses propres mots le lien inextricable qui unit les Autochtones aux eaux et aux ressources côtières, véritables fondements de leurs cultures, de leurs traditions, de leur subsistance et de leur situation socioéconomique. Ils ont rappelé à l'équipe du processus que lors de l'établissement de réserves sur la côte, ils ont reçu de toutes petites parcelles de terres parce que, comme l'avait à l'époque affirmé M. Riley (commissaire des réserves pour le gouvernement), « les Premières nations de la côte de la Colombie-Britannique n'ont pas besoin de vastes étendues de terres car l'océan leur sert à la fois de ferme, de garde-manger et de glacière. » Les Autochtones ont clairement fait savoir à l'équipe qu'ils n'avaient jamais eu besoin qu'on leur rappelle ce fait, mais sa reconnaissance et sa documentation les confortent sans aucun doute dans leur opinion au sujet de leurs droits de propriété et de gestion relativement aux eaux et aux ressources côtières.

Pour expliquer le caractère et l'importance du lien qui unit les Autochtones à la mer et à ses ressources, les intervenants ont traité d'utilisations liées à la spiritualité, à l'économie, à la société, aux transports, au troc, au commerce, à la politique, à la subsistance, à la médecine, aux loisirs et à l'éducation. Les intervenants ont indiqué que tout leur mode de vie dépend de l'océan et de ses ressources, que les incidences cumulatives y sont déjà nombreuses et que toute pression supplémentaire sur les ressources risque de décimer leurs cultures. Plusieurs fois, des participants ont prié l'équipe de rappeler au gouvernement fédéral que la côte de la Colombie-Britannique est différente de la côte Est : on y trouve encore une pêche viable et qui, selon eux, devrait pouvoir être complètement réhabilitée puisqu'il s'agit d'une ressource renouvelable. Le représentant du Conseil de la Nation Haida a dit : « On insiste de plus en plus pour utiliser les ressources marines des environs des îles. Pour pouvoir participer à un débat approfondi et prendre des décisions éclairées sur le bien-être des eaux entourant Haida Gwaii, le Conseil de la Nation Haida demande que l'on considère globalement les connaissances sur la mer et la côte dans la région, en tenant compte des sources d'information traditionnelles, scientifiques et locales. »

Dans un secteur où le taux de chômage des Autochtones est quatre ou cinq fois supérieur à celui des non-Autochtones et où le revenu annuel brut ne dépasse pas toujours 9 000 $, les participants ont indiqué à l'équipe du processus qu'ils mourraient véritablement de faim sans la générosité de l'océan. Comme l'a souligné une personne, « Alors que certains d'entre nous n'utilisent pas d'essence et ne possèderont même jamais de véhicule, pourquoi risquerions-nous de voir disparaître les ressources mêmes qui nous gardent en vie? Ces ressources ne sont pas uniquement alimentaires, d'ailleurs; elles font partie de notre mode de vie, nous permettent de récolter de la nourriture avec nos familles, de partager avec nos communautés. Lorsque nous récoltons des aliments et que nous les préservons, nous enseignons nos valeurs et nos traditions – nous renforçons les liens qui nous unissent. Nous sommes profondément attachés aux ressources qui nous entourent et tout l'or du monde ne pourrait pas les remplacer. » Les représentants des Premières nations ont expliqué à l'équipe qu'étant donné qu'ils ne quittent pas leurs territoires

ancestraux, ils ont toujours conscience de la responsabilité qui leur incombe de les protéger, ainsi que les ressources qu'ils abritent, pour les prochaines générations. Pour eux, il est impossible dans l'état actuel des choses d'accepter les risques et les incidences négatives potentielles d'activités extracôtières d'exploration pétrolière et gazière, puisqu'ils n'ont pas été définis et demeurent mal connus. Comme l'a indiqué un intervenant, « Les engins de forage seront peut-être installés pour 20 ou 40 ans, puis ils seront retirés, mais nous serons toujours là et que nous restera-t-il? Le gouvernement pourrait consacrer cet argent aux pêches, au tourisme et à la réhabilitation des ressources aquatiques : l'immense générosité et la grande beauté de ces lieux pourraient nourrir des milliers de personnes et divertir de nombreux touristes pendant très, très longtemps. »

De nombreuses personnes ont dit ne pas faire confiance à des rapports scientifiques réalisés sans la participation et les commentaires des Premières nations, non seulement parce qu'elles croient avoir été induites en erreur par de tels rapports dans le passé, mais aussi parce qu'elles sont convaincues que les peuples qui habitent ces territoires depuis des millénaires possèdent d'importantes connaissances écologiques traditionnelles qui pourraient améliorer notre compréhension de l'endroit. Cependant, les intervenants ont répété qu'ils ne pourront contribuer à ces rapports que si on leur fournit des ressources financières suffisantes.

Bien que l'équipe ait pris bien soin de décrire ce processus comme un engagement ou une mise en commun d'information, plus précisément le partage de renseignements et l'obtention de commentaires dans le but d'aider le gouvernement à prendre une décision stratégique éclairée, les Premières nations n'ont pas confiance. Plusieurs représentants ont dit craindre que tout commentaire formulé à l'occasion du processus soit considéré comme une « consultation » et utilisé contre eux par le gouvernement pour justifier sa décision. L'équipe a répondu en rappelant que la question de lever ou non le moratoire est une décision stratégique et que le gouvernement fédéral cherche volontairement à obtenir de l'information pour prendre la bonne décision; il ne s'agit pas d'une consultation requise par la loi visant à déterminer si des activités précises auront une incidence négative sur les Autochtones ou contreviendront à leurs droits. L'équipe a également confirmé que toute décision liée à l'approbation d'une activité proposée risquant d'enfreindre les droits ou les intérêts des Autochtones obligerait nécessairement le gouvernement à procéder à une consultation complète et officielle.

« les Premières nations s'opposent à la levée du moratoire parce que d'après ce qu'ils ont appris, d'après ce qu'ils savent, ce ne serait pas dans le meilleur intérêt de leurs membres, et leurs ressources et leurs territoires s'en ressentiraient. »

Les uns après les autres, les représentants de la majorité des Premières nations ont déclaré ne pas disposer, à l'heure actuelle, de renseignements suffisants pour pouvoir prendre une décision éclairée sur la levée du moratoire. D'autres se sont dits convaincus que l'information connue suffit à confirmer que le moratoire doit être maintenu.

Dans les deux cas, les intervenants ont insisté sur le fait qu'ils ne disent pas « non » par esprit de contradiction; les Premières nations s'opposent à la levée du moratoire parce que d'après ce qu'elles ont appris, d'après ce qu'elles savent, ce ne serait pas dans le meilleur intérêt de leurs membres, et leurs ressources et leurs territoires s'en ressentiraient. Les risques que courraient l'environnement et leur mode de vie l'emportent sur les avantages.

Les participants ont dit avoir besoin de ressources pour rassembler toutes les Premières nations et organismes autochtones de la côte, puisque cette dernière n'est pas séparée en compartiments. Ils ont expliqué comment chaque secteur du littoral est lié à son voisin : « L'ensemble du territoire est bâti comme une maison. Ce qui se passe dans une pièce de la maison a une incidence sur la qualité de vie dans le reste de la maison et sur son habitabilité. Nous faisons tous partie de la chaîne alimentaire – qui profite vraiment de l'aménagement des ressources extracôtières? Quoiqu'il arrive, nous sommes tous interreliés et nous devons travailler ensemble afin d'aménager nos ressources de manière durable. »

Les intervenants ont fait savoir que leurs cultures, leurs traditions et leurs modes de vie sont cruciaux et que les ressources sont un élément primordial de la culture. Ils ont expliqué que « les cultures autochtones sont un trésor précieux, mais personne ne semble s'inquiéter ou se préoccuper de la protection et de la préservation de ces cultures, malgré le fait que le Canada ait l'obligation fiduciaire de faire des choix et de prendre des décisions dans l'intérêt des Premières nations ».

« L'ensemble du territoire est bâti comme une maison. Ce qui se passe dans une pièce de la maison a une incidence sur la qualité de vie dans le reste de la maison et sur son habitabilité. »

De nombreuses personnes ont suggéré que les incidences environnementales cumulatives des piscicultures, de l'exploitation forestière, du trafic des navires de croisière, des activités touristiques, du ruissellement industriel et, maintenant, des activités pétrolières et gazières extracôtières ou des sondages sismiques devraient être étudiées et documentées afin que l'on puisse prendre des décisions valables sur les plans environnemental comme économique. Un certain nombre de participants ont affirmé que les gouvernements doivent chercher des façons de réhabiliter les milieux déjà endommagés par les activités d'exploitation des ressources avant de permettre que d'autres dommages soient causés. Le message principal était le suivant : il est essentiel d'effectuer des analyses complètes des incidences pour pouvoir prendre, de manière responsable, une décision aussi importante que de permettre l'exploitation pétrolière et gazière au large des côtes de la Colombie-Britannique.

De plus, il a été mentionné à l'équipe du processus que le Canada et la Colombie-Britannique devraient donner des garanties absolues aux Premières nations à l'effet que si le moratoire était levé et des activités entreprises, les gouvernements tiendraient compte des droits, du titre ancestral et des intérêts des Autochtones et leur verseraient une compensation équitable pour les dommages causés à l'environnement ainsi qu'à leurs cultures et à leurs modes de vie.

Éléments à considérer

La situation et les enjeux propres aux Premières nations de la Colombie-Britannique sont très particuliers. Étant donné que les premiers contacts des Autochtones avec des non-Autochtones se sont produits ici jusqu'à 150 ou 200 ans plus tard que dans le cas des Premières nations de la côte Est, leurs cultures et leurs traditions demeurent bien vivantes, tout particulièrement le lien qui unit leurs modes de vie et leur économie aux ressources qu'ils tirent de la terre et de la mer. L'abondance de ces ressources, surtout sur la côte, a permis à ces peuples de mener une vie relativement sédentaire et de consacrer beaucoup de temps à mettre en place et à garder des systèmes sociaux et des systèmes de gouvernance très structurés. Ces systèmes de gouvernance traditionnels et héréditaires existent toujours et sont utilisés comme substituts ou en complément des systèmes prévus par la *Loi sur les Indiens*; ils comportent des protocoles de prise de décisions très clairement définis et appliquent des normes très élevées d'intendance environnementale.

Ici, la controverse et les tensions sont constantes étant donné qu'il n'existe pas de traité précisant les droits de propriété sur les terres et les ressources terrestres ou marines de la plus grande partie de la province ou établissant les conditions d'utilisation de ces ressources ou les rôles et responsabilités de chacun à cet égard. De plus, les Premières nations de la Colombie-Britannique sont caractérisées par une grande diversité culturelle : 64 % des groupes linguistiques autochtones du Canada existent uniquement ici et la province abrite près du tiers de toutes les bandes indiennes du pays. On y trouve plus de 30 groupes politiques différents, rassemblés pour certains en raison de ressemblances culturelles et, pour d'autres, par leurs territoires adjacents. La Colombie-Britannique compte 71 % des réserves indiennes du Canada sur à peine 13 % de leur superficie totale. Ainsi, une même solution peut rarement, sinon jamais, convenir à tous. Cela signifie également que les processus d'engagement et de consultation des Autochtones de la Colombie-Britannique sont complexes et prennent du temps et qu'il faut être patient et déterminé pour arriver à un consensus et ébaucher des solutions.

« Malgré certains problèmes, il reste ici d'importantes ressources de la pêche dont dépendent les Autochtones. »

Compte tenu du vaste littoral et des impressionnants réseaux hydrographiques de la province, les Premières nations de la côte comme de l'intérieur ont un principal point commun : l'importance accordée au poisson et aux autres ressources aquatiques. Malgré certains problèmes, il reste ici d'importantes ressources de la pêche dont dépendent les Autochtones. Ainsi, toute activité constituant une menace, réelle ou perçue, pour l'eau ou les ressources de la pêche peut très bien s'attirer l'opposition de l'ensemble des Premières nations britanno-colombiennes, réunies par leurs efforts de préservation et de protection des ressources et de l'accès à ces dernières.

La relation établie entre le Canada et les Premières nations est dynamique et évolue constamment. Le changement arrive par le biais d'une combinaison de conditions juridiques, pragmatiques ou d'intérêt public. Bon nombre de décisions judiciaires sur la reconnaissance des droits, le titre ancestral et l'obligation de consulter ont été rendues après que des Premières nations de la province ont cherché à obtenir la protection et la reconnaissance des tribunaux. Bien que plusieurs des participants au processus d'engagement aient traité des obligations

juridiques du Canada envers les Premières nations, il vaut mieux laisser aux juristes (qui, bien certainement, seront heureux d'en profiter) le privilège de discuter de ces questions. Toutefois, afin que le ministre et ses collègues du Cabinet puissent replacer les résultats du processus dans leur contexte, il serait pertinent qu'ils reçoivent de l'information sur des décisions juridiques particulièrement importantes pour les Autochtones, telles que les affaires Calder, Sparrow, Guerin, Delgamuukw, Metecheah, Haida et Taku. Ces affaires, dont bon nombre ont été tranchées par la Cour suprême du Canada, reconnaissent et confirment l'existence de droits des Autochtones et du titre ancestral, expliquent pourquoi le gouvernement doit consulter les Premières nations sur les questions pouvant avoir une incidence sur ces droits, rappellent à tous l'importance de préserver l'honneur de la Couronne et exhortent les parties à collaborer dans le respect afin d'arriver à des solutions négociées. Les affaires en instance avec les Haida et les Taku sont également pertinentes au processus de prise de décision sur le moratoire, compte tenu de la région géographique visée par l'examen du moratoire, puisque ces décisions pourraient traiter de questions fondamentales liées à la propriété, à la nature et à l'étendue des consultations, et à l'obligation de tenir compte des intérêts des Autochtones.

Poussé par des décisions judiciaires et par la nécessité de favoriser la certitude dans le fonctionnement du pays, le gouvernement fédéral continue de créer et de mettre à l'essai des politiques et des procédures de consultation afin de remplir ses obligations juridiques. Divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux mettent présentement en œuvre une vaste gamme d'approches. En conséquence, les Premières nations ne possédant pas les ressources nécessaires pour faire face à ces assauts sont ensevelies sous les processus de consultation. Pour certaines, la stratégie de gestion du risque la plus facile à adopter pour assurer la protection des droits et des intérêts de leurs membres est de refuser de participer. D'autres représentants de Premières nations affirment que, du fait qu'ils n'ont pas les ressources requises pour analyser correctement les demandes de consultation et pour y répondre, ils n'ont pas d'autre choix que d'intenter poursuites sur poursuites pour ralentir les bulldozers qui les renversent. L'auteure est d'avis que **si** la décision est prise d'aller de l'avant, d'une manière ou d'une autre, avec des activités pétrolières et gazières, il serait possible d'éviter d'aggraver la frustration ressentie par les deux parties en collaborant avec les Premières nations visées à la mise en place d'un processus de consultation. Cette approche permettrait également de gagner du temps et d'économiser de l'argent, tout en donnant une certaine certitude que l'obligation de consulter a été honorée correctement. En outre, le gouvernement pourrait ainsi repérer dès le départ les questions à régler et les traiter de manière pragmatique et rentable, plutôt que de simplement réagir aux événements, ce qui s'est avéré coûteux par le passé.

Des négociations de traités sont en cours avec une cinquantaine de Premières nations de la Colombie-Britannique. Certaines communautés autochtones de la région visée par l'examen du moratoire participent au processus des traités, d'autres non. La question des ressources du sous-sol et de la distance jusqu'à laquelle les droits s'appliquent dans les eaux à marée fait l'objet de négociations avec les Premières nations, et les gouvernements fédéral comme provincial sont très curieux de voir quelles décisions et mesures seront prises à la suite de l'examen fédéral du moratoire. Ces résultats pouvant éventuellement créer des précédents ou avoir une incidence sur les négociations, c'est un fait dont il faut tenir compte avant de prendre une décision. Dernièrement, lors d'une réunion du Sommet

des Premières nations organisée à Vancouver, les Autochtones ont fait savoir au ministre fédéral Scott que la lenteur du processus des traités les exaspère et qu'ils n'ont pas l'impression que le gouvernement fédéral respecte ses responsabilités constitutionnelles et son obligation fiduciaire de protéger leurs droits et leurs intérêts. Les participants ont également affirmé que si l'on se moquait des droits et des intérêts des Premières nations ou qu'on les ignorait, ces dernières prendraient les mesures nécessaires pour se protéger. Ces préoccupations font encore davantage ressortir l'importance de bien tenir compte du point de vue des Premières nations avant de décider de lever ou non le moratoire. D'ailleurs, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et de groupes environnementaux se sont alignés sur une ou plusieurs Premières nations ou les appuient sur des questions précises et générales touchant de nombreux territoires traditionnels. Six de ces organisations ont été mentionnées durant le processus d'engagement des Premières nations.

Aller de l'avant

Le processus d'engagement des Premières nations a été entrepris afin de préciser le point de vue tout particulier des Autochtones relativement à la possibilité de lever le moratoire. Il s'agissait d'une question simple à laquelle les dirigeants ont donné une réponse complexe. Si les représentants des Premières nations ont très bien expliqué pourquoi ils ne croient pas que les renseignements disponibles actuellement suffisent à décider de lever le moratoire, ils ont également indiqué clairement qu'à leur avis, le fait de discuter de ces préoccupations ne satisfait en aucune façon l'obligation juridique de les consulter au cas où des activités extracôtières seraient entreprises dans l'avenir.

Les participants ont affirmé : « Si ce projet doit aller de l'avant, il faudra poursuivre le dialogue et procéder à une consultation officielle pour obtenir des commentaires valables sur les prochaines étapes à suivre, pour déterminer si les droits des Autochtones risquent d'être enfreints et pour établir d'éventuels mécanismes de prise en compte de leurs intérêts ou de compensation, au besoin. » Des représentants des Premières nations ont indiqué que la prochaine étape serait logiquement d'obtenir leur participation afin de déterminer quels renseignements leur manquent pour prendre une décision éclairée sur la levée du moratoire. Certains se sont dites prêts à participer à la réalisation d'autres examens et études qui permettraient de trouver la réponse à des questions clés, pour autant qu'ils soient considérés comme des partenaires à part entière dans ce processus et reçoivent des ressources financières en conséquence.

> *« ...la destination finale et le chemin qui nous y mène sont tout aussi importants... »*

Seules quelques personnes étaient prêtes à discuter des intérêts dont le gouvernement aurait à tenir compte si des activités extracôtières d'exploitation pétrolière et gazière étaient entreprises. Elles ont d'abord indiqué clairement qu'il s'agit pour elles d'une situation **hypothétique**, puis ont donné la liste des intérêts à considérer, notamment :

- Protocole de consultation – **Si** les gouvernements veulent que des activités extracôtières d'exploration pétrolière et gazière soient entreprises, ils doivent comprendre qu'il est nécessaire pour les Premières nations de participer à la conception des processus (y compris le processus de consultation officielle), à l'élaboration d'un régime de réglementation et au suivi permanent.

- Partage des recettes – **Si** des activités extracôtières d'exploration pétrolière et gazière sont entreprises, les Premières nations s'attendent à ce qu'on négocie avec elles, au préalable, pour établir des ententes de partage des recettes.
- Capacités – **Si** des activités extracôtières d'exploitation pétrolière et gazière sont entreprises, les Premières nations auront besoin de ressources et de soutien à la formation afin de développer les compétences de leurs membres pour qu'ils puissent obtenir des postes de tous niveaux dans l'industrie des hydrocarbures. Elles devront également disposer des capacités nécessaires pour participer à la gestion des ressources, à la surveillance et même à des activités de réglementation.
- Rôle de gestion – **Si** des activités extracôtières d'exploration pétrolière et gazière sont entreprises, les Premières nations s'attendent à ce que les gouvernements fédéral et provincial négocient avec elles afin de définir clairement le rôle qu'elles joueront dans la gestion et dans la prise des décisions, et leur fournissent les ressources nécessaires à l'exercice de ce rôle.
- Fonds de dotation – **Si** des activités extracôtières d'exploration pétrolière et gazière sont entreprises, les Premières nations s'attendent à ce que les gouvernements fédéral et provincial négocient avec elles et mettent en place un fonds de dotation qui servira pendant que les ressources seront exploitées et après que l'industrie aura quitté le secteur.
- **Si** des activités extracôtières d'exploration pétrolière et gazière sont entreprises, les Premières nations veulent que les lacunes dans nos connaissances scientifiques soient comblées en tenant compte du savoir traditionnel autochtone. Elles veulent participer à la conception de prochaines études, à la définition de leur mandat et à leur mise en œuvre.

Lorsqu'il s'agit de régler les questions qui préoccupent les Premières nations, les chances de réussite sont augmentées de façon exponentielle si les gouvernements collaborent avec elles dès le début pour trouver des solutions. En ce qui concerne le règlement des conflits et l'apaisement des tensions dans les relations entre le Canada et les Premières nations sur le sujet des activités pétrolières et gazières extracôtières, il a été mentionné que la destination finale et le chemin qui nous y mène sont aussi importants l'un que l'autre. Les Premières nations cherchent à obtenir la reconnaissance et le respect, attitudes que les gouvernements doivent manifester en leur confiant un rôle significatif dans les processus de prise de décisions relatives à leurs territoires traditionnels respectifs et dans la gestion des activités qui y sont permises. Cela devra se faire dans le respect des objectifs et des intérêts des Premières nations, sans oublier que chaque nation côtière de la Colombie-Britannique a des intérêts légaux de niveaux différents et des objectifs et points de vue variés relativement aux eaux extracôtières de la province.

Si le gouvernement décide de poursuivre le projet, il pourra non seulement remplir les obligations juridiques qui incombent à la Couronne, mais aussi préserver son honneur en obtenant immédiatement la participation des communautés autochtones dans l'élaboration d'une stratégie à long terme d'exploitation extracôtière du pétrole et du gaz. Cela réduirait les risques juridiques et les possibilités que les travaux soient interrompus ou retardés par des litiges coûteux, en plus de contribuer à l'établissement de liens positifs et productifs entre les Premières nations et le gouvernement fédéral.

Pour reconsidérer leur opposition à la levée du moratoire et à tout établissement d'une industrie pétrolière et gazière en Colombie-Britannique, les Premières nations demandent qu'on leur donne le temps et le financement nécessaires pour effectuer des recherches indépendantes et obtenir des copies de données scientifiques et socioéconomiques (notamment les documents cités dans le rapport de la Société royale du Canada). Lorsque les Premières nations disposeront des données scientifiques et des évaluations des incidences socioéconomiques pertinentes, et lorsqu'elles auront eu le temps d'examiner et de comprendre tous ces enjeux, elles pourront faire des commentaires valables et prendre une décision éclairée sur la levée du moratoire visant les activités extracôtières d'exploration pétrolière et gazière ou sur les prochaines étapes à prendre pour, peut-être, développer cette industrie.

Plusieurs organismes autochtones ont indiqué au gouvernement fédéral qu'ils seraient intéressés à collaborer avec le Canada à tous travaux subséquents liés à la possibilité de lever le moratoire. Ces travaux pourraient inclure, entre autres, l'organisation de séances conjointes de partage d'information et de discussion dans les communautés autochtones de la côte de la Colombie-Britannique, combinées à un vaste rassemblement qui permettrait aux Premières nations de rechercher un consensus. Il a été suggéré que les éléments suivants devraient être au programme d'une telle rencontre : arriver à une entente sur des renseignements de base largement acceptés qui seront utilisés par les communautés, échanger des idées sur ce qui doit et ne doit pas être fait et discuter de la façon dont les diverses Premières nations peuvent travailler ensemble pour protéger leurs intérêts et pour obtenir le maximum d'avantages pour leurs membres. Il a également été suggéré que les principaux décideurs du gouvernement devraient assister à une telle rencontre et être prêts à accepter les résultats obtenus.

Un programme visant à progresser de manière constructive a été établi par le très honorable Paul Martin, premier ministre du Canada, lors de la clôture de la Table ronde Canada – Autochtones tenue en avril 2004. Le rapport de la Table ronde, intitulé Renforcer la relation, rapporte ses paroles :

> **« J'invite tous les dirigeants autochtones ici et ailleurs à prendre un engagement semblable et à se joindre à nous pour faire bouger les choses radicalement. Pour travailler avec nous et pour œuvrer les uns avec les autres. Pour mettre de côté les problèmes du passé et les rivalités politiques afin que nous puissions effectuer les grands changements souhaités. Quant à nous, nous allons réserver des sièges à la table – comme nous l'avons fait aujourd'hui – pour les collectivités et les dirigeants autochtones. À l'avenir, le gouvernement discutera avec eux avant d'élaborer des politiques. Ce principe de collaboration constituera la pierre angulaire de notre nouveau partenariat. »**

RÉSUMÉ

Les Premières nations s'opposent à la levée du moratoire parce que l'océan est leur principale source de nourriture et que la récolte de ces ressources est inextricablement liée à leur culture et, en bout de ligne, à leur survie en tant que peuples distincts. Elles sont d'avis que, d'après les données scientifiques disponibles pour l'instant, les incidences qu'auraient des activités extracôtières d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières sur les espèces marines seraient si graves qu'elles en annuleraient les possibles retombées économiques. Plusieurs représentants autochtones ont également mentionné qu'aucune ressource ne devrait être exploitée sur leurs territoires traditionnels d'ici à ce que les questions de propriété et de compétences soient réglées. Ils craignent que les ressources s'épuisent et que les traités ne soient plus que des coquilles vides.

« ... le gouvernement fédéral doit reconnaître les droits et les responsabilités des gouvernements autochtones... »

En bref, la plupart des participants au processus d'engagement nous ont dit qu'avant d'accepter la levée du moratoire, les Premières nations devront obtenir des renseignements plus précis pour pouvoir prendre une décision éclairée qui servira les intérêts de leurs membres et protégera les territoires traditionnels qu'elles sont chargées de gérer. Certaines affirment que nous possédons suffisamment de renseignements et qu'ils indiquent clairement qu'il ne faut pas lever le moratoire. Dans l'ensemble, les Premières nations sont d'avis que le gouvernement fédéral doit reconnaître les droits et les responsabilités des gouvernements autochtones, régler avec eux les questions de propriété des ressources et déterminer précisément quels sont les risques liés à l'exploration pétrolière extracôtière et quelles stratégies d'atténuation doivent être mises en œuvre, avant qu'elles ne puissent accepter la levée du moratoire. Ainsi, les participants ont demandé à l'équipe du processus de dire au gouvernement fédéral que s'il veut travailler de manière constructive à l'avancement du projet, le Canada et la Colombie-Britannique devront respecter les Premières nations, tenir compte de leurs intérêts et en faire des partenaires à part entière dans la gestion de l'utilisation des ressources de leurs territoires traditionnels et dans la prise de décisions à cet égard.

Bien que l'assentiment des Premières nations ne semble pas être une condition préalable absolue à la poursuite d'activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique, la plupart des intervenants laissent pour le moins entendre qu'il serait très difficile de réaliser le projet sans l'appui ou la non-opposition des communautés autochtones. Il ne fait pas de doute qu'il faudra bien des efforts pour trouver un terrain d'entente en résolvant la myriade de questions et d'enjeux en suspens et en démêlant la toile complexe de liens tissés entre divers intervenants. Toutefois, bon nombre de participants au processus se sont dits prêts à s'attaquer à cette tâche aux côtés du Canada. Ailleurs, lorsque les parties se sont assises à la table munies d'une véritable bonne volonté et prêtes à travailler dans le respect pour le bénéfice de chacun, il a été possible de relever les défis et d'aller de l'avant. Les représentants des Premières nations ont dit à l'équipe du processus qu'il *pourrait être possible* d'aller de l'avant ici aussi, mais uniquement si la décision finale est prise en tenant compte de leurs commentaires et si le choix du chemin à prendre pour y arriver est fait avec leur participation. Ils sont clairement d'accord avec le très honorable Paul Martin, premier ministre du Canada, lorsque ce dernier affirme : ***« Ce principe de collaboration constituera la pierre angulaire de notre nouveau partenariat. »***

Bassin de Lax' Kwalaams

Aigle près de Metlakatla

ANNEXE

Liste détaillée des Premières nations qui participent au processus d'engagement des Premières nations et au processus du Comité d'examen public

Rencontres/discussions dans le cadre du processus d'engagement des Premières nations

BC Aboriginal Fisheries Commission

Douze Premières nations ont participé à une rencontre, notamment d'importantes Premières nations côtières telles que les Haida, Heiltsuk, Dididaht et Hesquiaht.

Une cinquantaine de Premières nations ont participé à une rencontre, notamment nombre de principales Premières nations côtières.

Lors d'une réunion du Sommet des Premières nations, plusieurs discussions en tête-à-tête ont eu lieu avec des chefs et des conseillers de bandes côtières, ainsi qu'avec des dirigeants du Sommet, le président de la Union of British Columbia Indian Chiefs et le vice-chef régional pour la Colombie-Britannique du Sommet.

Premières nations côtières du « Tournant »

Conseil de la Nation Haida

Première nation Da'naxda'xw

Première nation Gitxaala

Gwasala Nax;wadaxw

Tribus Gwawaenuk

La Nation Haisla a envoyé une lettre dans laquelle elle annonçait qu'elle ne participerait pas au processus.

La Nation Heiltsuk n'a pas été en mesure de participer à la rencontre dans les délais prévus – elle a assisté au processus d'examen public.

Rencontre concernant l'ensemble de l'île

Étaient présents des représentants des nations Hul'qui'minum, Kyukot, Lyackson, Quatsino Snuneymuxw, Tsartlip et Uchucklesaht.

Les Kitasoo ont confirmé verbalement que leur point de vue était représenté par les nations du « Tournant ».

Première nation Kitselas

Première nation Kitsumkalum

La Première nation Lax' Kwalaams a préféré ne pas participer mais a écrit au Processus d'engagement des Premières nations.

Première nation Metlakatla

Les 5 Premières nations du Conseil tribal Musgamagw Tsawataineuk ont assisté à la rencontre.

Première nation Namgis

Gouvernement Nisg'a Lisims (fera rapport séparément)

Chefs héréditaires Nuxalk

Première nation Qualicum

Première nation Quatsino

Conseil tribal des Tsimshian

Observations présentées oralement devant le Comité d'examen public :

Chef Anfin Siwallace, Nation Nuxalk

Art Sterritt/Tom Gunton – Premières nations côtières du regroupement du « Tournant »

Chris Cook, président – Native Brotherhood of British Columbia

Bob Hill, président – Conseil tribal des Tsimshian

Arnie Narcisse, président – BC Aboriginal Fisheries Commission

Chef Bill Cranmer – Première nation Namgis

Cecil Moody – Aîné Nuxalk

Cliff Atleo Jr. – Gestionnaire du traité – Conseil tribal des Nuu Chah Nulth

Eleanor Schooner – Aînée Nuxalk

David Hunt – Tribu Kwakiutl

Rupert Wilson – Tribu Kwakiutl

Ernest Alfred – membre de la Première nation Namgis

George Alfred – membre de la Première nation Namgis

Chef Clifford White – Première nation Gitgaatla

Greg Wadhams – membre du Native Brotherhood of British Columbia

Tom Mexis Happynook – Première nation Huu-ay-aht

Stanley Hunt – membre de la Première nation Namgis

Terry Courbold pour l'île de Dene Island et Bella Bella

Warren Snow – Chef héréditaire Nuxalk

Martin Weinstein – Ressources aquatiques, Première nation Namgis

Melinda Pick – membre de la Première nation Haida

Communications écrites présentées au Comité d'examen public :

Art Sterritt/Tom Gunton – Premières nations côtières du regroupement du « Tournant »

Première nation Gitgaatla

Première nation Huu ay aht

Première nation Lax' Kwalaams

Conseil tribal Nuu Chah Nulth

Première nation Nuxalk

Pêches Wuikinuxv

Liste détaillée des principaux messages communiqués lors des rencontres du processus d'engagement des Premières nations

BC Aboriginal Fisheries Commission

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les membres de la Commission présents se sont dits opposés à la levée du moratoire sur les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique.*

Principaux messages

Il existe un mouvement d'opinion contre les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique. Toutefois, certaines Premières nations sont maintenant prêtes à appuyer ces activités à la condition expresse qu'on réponde de manière satisfaisante à leurs préoccupations concernant les incidences des campagnes de sondage sismique.

Joe Spader (Alaska) a fait état de l'expérience alaskienne. Selon lui, il faut prévoir une évaluation détaillée des incidences environnementales, notamment une étude des incidences cumulatives. Il a également fait remarquer que la pollution de l'Exxon Valdez continue d'avoir des impacts insoupçonnés jusqu'à maintenant et que le littoral ne s'est jamais complètement rétabli de cette catastrophe. Il a également suggéré la création d'une coalition pour qu'on dispose d'une meilleure information scientifique et que soit établi le cadre législatif des activités d'aménagement des gisements extracôtiers du bassin de la Reine-Charlotte, citant comme exemple le COOGER.

Selon les membres de la Commission, il faut que l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* permette aux évaluations environnementales des sondages sismiques d'établir si les projets d'aménagement proposés doivent être autorisés. Certaines personnes ont objecté qu'une évaluation environnementale se traduit rarement par le rejet d'un projet; et la Commission veut des garanties à l'effet que les incidences environnementales soient clairement identifiées et que les décisions soient prises de manière rigoureuse, en fonction de cette information.

Les techniques de nettoyage et de contention des marées noires doivent être améliorées.

Le Canada aurait intérêt à étudier l'expérience et l'approche de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve concernant les problèmes soulevés par les Premières nations.

Certaines personnes s'opposent à la structure et à l'approche adoptées par le gouvernement fédéral concernant le présent examen, notamment du peu de temps accordé pour préparer les discussions, et du fait que le processus d'engagement des Premières nations ne prévoit pas suffisamment de temps pour l'étude de quatre rapports de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique devant être rendus publics fin mai.

On s'interroge sur le poids que donnera le ministre au rapport du processus d'engagement des Premières nations comparativement aux rapports de la Société royale du Canada et du processus d'examen public.

On a fait remarquer que six villages du « Tournant » boycottent l'actuel exercice d'examen fédéral et qu'en fait toutes les Premières nations sont invitées par ce regroupement à boycotter l'examen.

On objecte qu'aucun représentant autochtone ne siège au Comité d'examen public et qu'aucune aide financière n'a été prévue pour permettre aux Premières nations de participer au processus.

Une étude indépendante a été entreprise par l'Université Simon Fraser concernant les activités d'aménagement des ressources extracôtières de la Colombie-Britannique; les données recueillies seront présentées au Comité d'examen public.

Selon Calvin Sandborn, de l'Environmental Law Centre (Université de Victoria), les droits d'intervention des participants sont trop restreints et les droits des Premières nations relèvent d'un ordre supérieur.

On s'inquiète de ce qu'une décision concernant le bassin de la Reine-Charlotte constituerait un précédent pour d'autres bassins extracôtiers à potentiel pétrolier et gazier et on estime que le gouvernement fédéral devrait considérer tous les bassins à la fois.

On s'élève contre le fait que les Premières nations seraient « la portion congrue ».

Pour que les Premières nations puissent participer de manière éclairée, il faut mettre davantage l'accent sur la discussion et le partage de l'information avant que se prennent les décisions. Des aides financières ont été demandées aux ministres Anderson, Mitchell, Reagan et Efford à ce sujet.

Il faut que toutes les Premières nations se rencontrent pour discuter des questions qui les concernent tout particulièrement avant qu'elles fassent connaître leur opinion au gouvernement fédéral; mais pour cela elles ont besoin de ressources.

Compte rendu d'assemblée

2 avril 2004 – Assemblée générale annuelle de la BC Aboriginal Fisheries Commission

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les membres de la Commission présents se sont dits opposés à la levée du moratoire sur les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique.*

Principaux messages

Le Comité scientifique est soi-disant impartial, mais selon M. Strong, nous sommes en situation de népotisme. Dans son Discours du trône, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déclaré que l'économie de la province avait besoin d'un nouvel élan – ce que nous ne sommes pas sans savoir. Le gouvernement fédéral prévoit-il subventionner l'industrie comme il l'a fait pour la côte Est? Du point de vue autochtone, la considération environnementale doit primer sur la considération économique. (Cliff Atleo)

Si la présentation faite par la Colombie-Britannique mentionne la question de l'indemnisation des pêcheurs concernés, c'est clair qu'on s'attend à des incidences négatives. Qu'en est-il de l'indemnisation pour les préjudices causés par les perturbations environnementales? Si le Canada et la Colombie-Britannique veulent lever le moratoire, il faut d'abord et avant tout régler la question des droits et du titre ancestral. On s'inquiète de ce que l'activité extracôtière pourrait avoir des incidences importantes sur les pêches continentales et pourtant les Premières nations concernées ne sont pas consultées. (Chef Fred Sams – Conseil tribal de la vallée de la Nicola).

Les valeurs autochtones doivent intervenir dans le processus de décision. La question des droits et des titres ancestraux des Autochtones doit être réglée avant que soit prise toute décision d'aménagement des gisements extracôtiers. Les Premières nations tirent une partie de leur subsistance de l'océan, au large comme dans les zones intertidales. La question des droits et des titres ancestraux est une question cruciale. Il ne devrait pas y avoir de trafic pétrolier et les Premières nations doivent être consultées – il ne s'agit pas de se laisser vendre quoique ce soit comme essaie de le faire Peckford. Certaines Premières nations, comme celles de la région de Port Hardy, sont peut-être favorables à l'aménagement des ressources extracôtières parce qu'elles sont en plein marasme économique. Nous ne croyons pas que le Canada soit, pour ainsi dire, sans dessein. Nous croyons que le Canada a déjà un plan et que ce plan ne tient pas compte des Autochtones. Nous voulons participer, mais nous nous sentons comme des victimes. (Ed Newman, coprésident, Premières nations côtières, BC Aboriginal Fisheries Commission)

Je suis inquiet, et je veux participer à la décision. Il y a une corrélation avec la pisciculture et l'impact que peuvent avoir les activités d'aménagement pétrolier en mer, sur les espèces marines comme sur le mode de vie des Autochtones. Je crains que quelque chose n'arrive, comme ce qui est arrivé avec la salmoniculture et je crois que les Premières nations devraient être la principale priorité. On nous a promis les ressources marines en échange de notre consentement à vivre dans les réserves et pourtant le gouvernement continue de porter atteinte à nos droits. Il faut régler la question des traités avant de faire quoique ce soit d'autre. Par ailleurs, nous devrions réparer les dommages qui ont déjà été faits à l'environnement avant de nous lancer dans d'autres entreprises risquées. Il a été noté que le Native Brotherhood veut avoir son mot à dire dans tout ce qui sera entrepris dans les eaux côtières. Il faut agir en fonction du développement durable. (Greg Wadhhams – Namgis).

J'aimerais savoir ce que les Haida pensent de cette question puisque c'est « dans leur cour » que ça se passe. Les traités ne sont pas la solution. L'aménagement des ressources extracôtières est un projet trop dangereux et les sondages sismiques auront un impact sur l'eulakane, ce qui ne sera pas sans affecter notre culture. Je suis absolument opposé à la levée du moratoire (l'intervenant ne s'est pas identifié).

Le principe du partage des coûts est vide de sens. Pourquoi le Mexique a-t-il rejeté l'idée des sondages sismiques? Nous ne voulons pas de ça ici. (Brian Wadhams – Namgis).

Je suis allé sur la côte Est avec le Conseil tribal des Tsimshian. Un forage consiste à enlever 2,5 acres de boue, jusqu'à 250 millions d'acres par campagne. Il faut bien comprendre ce qui s'est passé sur la côte Est afin de savoir ce qu'il faut faire ici. Les droits de concession sont intéressants, mais tout notre poisson passe par le bassin des îles de la Reine-Charlotte. Nous dépendons du flétan, du crabe, de la crevette et du saumon pour nourrir nos familles. Je suis opposé à la levée du moratoire. (Chef Henry Scow, Tribus Kwicktusaineuk/Ah-Kwa-Mish.)

Je suis inquiet de ce qui est fait par le comité Priddle. La Colombie-Britannique a dépensé des millions de dollars pour réunir le plus de données possible, sans aucune aide du fédéral. Pour pouvoir contribuer intelligemment, les collectivités concernées doivent avoir accès à cette information. On ne nous a pas donné assez de temps pour étudier convenablement les divers aspects du problème... qu'est-ce qui presse tant? Il y a beaucoup de choses en jeu sur la côte à l'heure actuelle mais la priorité, pour les Premières nations, est la question des terres et des ressources. Il faut que nous soyons mieux informés des problèmes liés à la pisciculture, des changements structurels qui touchent l'activité de pêche, des projets d'aménagement gaziers et pétroliers. Les incidences de tous ces facteurs sur le poisson et sur la pêche sont cumulatives. Nous ne voulons pas une nouvelle économie, nous voulons préserver notre mode de vie. (Marty Weinstein, conseiller en matière de pêche, Première nation Namgis)

Je siège à plusieurs comités et je sais comment ils fonctionnent. Je suis inquiet des incidences que pourraient avoir les sondages sismiques sur le hareng, sur le poisson de fond, etc. Les sondages risquent d'affecter nos pêcheries alimentaires de même que les espèces en danger et les mammifères marins. Certaines données indiquent que les effectifs de sébaste diminuent de 52 % lorsqu'ils sont affectés par les campagnes de sondage sismique, que les pieuvres se mettent à décharger de l'encre et que le hareng est perturbé. C'est comme si on prenait une carabine et qu'on tirait un coup dans une chambre de bébé. Nous faisons tous partie de la chaîne alimentaire – qui profite vraiment de l'aménagement des ressources extracôtières? Quoiqu'il arrive, nous sommes tous interreliés et nous devons aménager nos ressources de manière durable (Carl Edgar Jr., Ahousant).

Avant de lever le moratoire, il faut régler le contentieux qui entoure les questions de compétence et de propriété. Négocier des traités tout en spoliant les ressources ou en risquant de les compromettre comme cela s'est fait avec la pisciculture, c'est faire preuve de mauvaise foi. (Inconnu – Winnalagalis Treaty Group)

Le seul espoir de jamais se faire entendre d'Ottawa, en tant qu'Autochtones, c'est d'organiser des rencontres avec Cheryl pour lui dire ce que nous pensons. C'est seulement en dialoguant et en communiquant que nous pourrons nous faire entendre. Partout sur la côte, les Premières nations, quelles qu'elles soient, doivent participer de toutes les manières possibles pour se faire entendre. (Chris Cook, président, Native Brotherhood of BC, membre de la bande Namgis.)

Conseil de la Nation Haida

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les membres du Conseil de la Nation Haida se sont dits opposés à la levée du moratoire sur les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique.*

Principaux messages

Les Haida vivent dans les îles de la Reine-Charlotte depuis les temps immémoriaux.

Le Conseil des Haida n'est pas favorable à la levée du moratoire et ce, sous aucune considération.

Notre culture et notre mode de vie traditionnel seraient perturbés par l'aménagement des ressources extracôtières.

Les Haida seront encore ici dans plusieurs centaines d'années et ils doivent donc veiller maintenant à ce que les générations futures aient des ressources pour assurer leur subsistance.

L'incidence de ce projet d'aménagement sur nos pêches signifierait que notre mode de vie traditionnel, notre savoir et nos sources d'alimentation n'existeraient plus.

Le développement de l'activité se traduirait par l'arrivée de nouvelles populations et changerait la composition des collectivités haida telles que nous les connaissons maintenant.

Il est important de prendre en compte notre savoir écologique traditionnel; les rapports scientifiques et les processus d'examen public reflètent un préjugé favorable à l'aménagement des ressources extracôtières.

Les Haida continueront de gérer et de préserver leurs ressources; en fait, ils ont le soutien de l'opinion non autochtone sur cette question.

Des procès en cours informeront les prochaines étapes que suivra le Conseil si le Canada tente de lever le moratoire et que des activités d'aménagement extracôtières sont entreprises dans le bassin des îles de la Reine-Charlotte.

Les Haida revendiquent des droits et des titres ancestraux sur les îles de la Reine-Charlotte et sur les eaux et les ressources sous-marines environnantes, notamment sur les zones présentement considérées pour des projets d'aménagement des ressources pétrolières et gazières au large de la côte.

Nous avons besoin de ressources supplémentaires pour soutenir les initiatives continues d'information des communautés et les processus de consultation – si les gens doivent participer aux processus de gestion, ils doivent bénéficier d'un appui.

Le Conseil de la Nation Haida a besoin de financement pour effectuer des études scientifiques approfondies relativement au bassin de la Reine-Charlotte et à toute activité extracôtière proposée.

Première nation Da'naxda'xw

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les représentants de la Première nation Da'naxda'xw présents se sont dits opposés à la levée du moratoire sur les projets d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières, à moins que la sécurité des ressources marines ne soit garantie à 100 %.*

Principaux messages

L'eulakane est une espèce d'importance capitale pour notre culture et il se trouve qu'elle est extrêmement sensible aux changements qui interviennent dans le milieu environnant.

Les projets d'aménagement des gisements extracôtiers auront une incidence négative sur l'eulakane et sur plusieurs autres espèces de poisson d'importance critique (saumon, crabe, hareng, poissons de fond) ainsi que sur les autres animaux marins (dauphins, orques, phoques).

Notre culture autochtone est fondée sur les ressources marines, et les risques que pose l'aménagement des ressources extracôtières pour les moyens d'existence des Premières nations côtières ne vaut pas les bénéfices financiers qu'on pourrait tirer d'une telle entreprise, bénéfices fort problématiques par ailleurs.

Le gouvernement du Canada devrait étudier les conclusions d'OSAAN pour comprendre le point de vue des Premières nations concernant l'aménagement des ressources extracôtières.

La culture et les ressources sont deux choses d'une importance capitale, mais il est à craindre que personne n'écoute vraiment les préoccupations qui sont soulevées ici, même si le Canada a l'obligation fiduciaire de faire des choix et de prendre des décisions qui prennent en compte l'intérêt des Autochtones.

Aucune activité d'aménagement des ressources sur les territoires traditionnels des Autochtones ne devrait être autorisée *avant* que la question des droits et du titre ancestral n'ait été réglée.

Les vents d'ouest risquent de transporter une marée noire en direction des terres, polluant le littoral et détruisant des ressources marines qui sont cruciales pour la subsistance des collectivités côtières.

Première nation Gitxaala

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les représentants de la Première nation Gitxaala présents se sont dits opposés à la levée du moratoire sur les projets d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières.*

Principaux messages

Gixaala est la plus ancienne communauté de la côte Nord . Les îles de la Reine-Charlotte font partie du territoire traditionnel des Gitxaala.

Il est important de prendre en compte le savoir écologique traditionnel des Premières nations.

Les Gitxaala vont conserver la totalité (100 %) de leur territoire traditionnel et prendre en charge la gouvernance et la protection des ressources terrestres (superficielles ou souterraines), atmosphériques et aquatiques.

La Première nation Gitxaala fonctionne en régime d'autonomie gouvernementale. C'est une société qui se suffit à elle-même, qui est profondément « citoyenne » et qui a été capable de se gouverner pendant des milliers d'années avant l'arrivée des premiers Européens, et elle entend bien continuer à le faire. Les Gitxaala ont toujours été là où ils sont et n'ont jamais été déplacés par le gouvernement colonial.

En tant que plus ancienne Nation de la côte, les Gitxaala se réclament des droits et du titre ancestral que lui confère la Constitution. Ils se gouvernent conformément à un code de lois traditionnelles appelées Aywaax, Adwaax, et Guu gwilyansk, qui les guident dans les décisions qu'ils ont à prendre sur la gestion de leurs ressources.

La communauté est divisée sur certaines questions : les jeunes veulent des opportunités économiques, les anciens penchent pour le développement durable, ce qui provoque un conflit culturel.

Les Gitxaala ont fait décréter un moratoire concernant les activités d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières de leur littoral.

Les facteurs à considérer sont les tremblements de terre, les posssibilités de développement socioéconomiques, la certitude en matière de propriété, les sondages sismiques, le trafic pétrolier et le développement des relations entre la communauté et le monde extérieur.

La consultation et la conciliation sont deux facteurs importants – les Gitxaala veulent être indemnisés pour les ressources de leur territoire traditionnel qu'ils sont amenés à partager.

Les Gitxaala veulent participer aux activités d'observation et de contrôle qui seront mises en place.

Les activités proposées se traduiront par l'arrivée de *squatters* et par un accroissement de l'activité humaine et du nombre de bateaux, sans parler des risques de pollution marine et autres perturbations environnementales à court et à long terme.

Les incidences de l'aménagement pétrolier et gazier sont de plusieurs ordres : changements sociaux (culturels); emploi; avenues de développement économiques; partenariats; développement de l'éducation; pressions sur l'infrastructure communautaire, etc. Les Gitxaala veulent avoir un droit de préemption sur toute activité concernant leur territoire et l'assurance que lorsque les ressources pétrolières auront été épuisées, la collectivité s'en trouvera enrichie, contrairement à ce qui se passe avec l'industrie de la pêche.

Les Gitxaala ont soulevé le problème particulier posé par les récifs d'éponges. Il n'existe que quatre de ces récifs dans le monde et ils sont tous sur la côte Nord. Ces organismes, qui ont plus de 9 000 ans, sont l'incarnation des frères et des sœurs spirituels des Gitxaala. Les sondages sismiques, les ligneurs, les rejets en mer : autant d'activités susceptibles de perturber les récifs d'éponge.

Les Gitxaala veulent préserver l'environnement pour les générations futures. L'Océan est le garde-manger des Gitxaala et avant d'autoriser les activités proposées, nous avons besoin de savoir quelles seront leurs répercussions sur les organismes vivants, et nous devons prendre les moyens pour préserver la santé des écosystèmes.

Les Gitxaala reconnaissent trois moratoires (celui du Canada, celui de la Colombie-Britannique et celui des Gitxaala); ils ne lèveront le leur qu'à la condition expresse que leurs besoins et leurs intérêts soient respectés. Cela peut se faire de diverses façons :

Processus de décision informé – partager suffisamment d'information avec la communauté (information négative ou positive) afin qu'on puisse prendre des décisions éclairées et faire en sorte que le Canada prennent également en compte les considérations formulées par les Gitxaala.

Il faut des discussions bilatérales sur le partage des bénéfices.

Il faut prévoir des aides financières pour permettre aux chefs héréditaires et aux aînés de se rendre dans d'autres endroits concernés par ce genre d'activité afin qu'ils puissent se rendre compte *de visu* et entendre ce que les autres ont à dire, comme le veut la tradition orale.

Il faut des fonds pour que les gens puissent être informés et qu'ils participent à la prise de décision.

L'évaluation environnementale est d'une importance cruciale, c'est pourquoi il faut établir un plan concerté de gestion des ressources aquatiques et marines.

Il est nécessaire de consulter et de prévoir des fonds pour favoriser la participation. Les besoins de consultation actuels sont assurés par des bénévoles, dans une communauté où le taux de chômage est de 85 %.

Gitxaala maintient son moratoire sur les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières dans le bassin de la Reine-Charlotte et exhorte le Canada à faire de même d'ici à ce que les deux ordres de gouvernement se soient entendus sur les questions de propriété, de partage des bénéfices et de gestion de la ressource.

Tribus Gwawaenuk

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les représentants de la Première nation Gwawaenuk présents se sont dits opposés à la levée du moratoire sur les projets d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières.*

Principaux message

La chaîne alimentaire fait partie intégrante de notre culture ; elle est donc au centre de nos préoccupations.

Les questions de propriété et de compétence doivent être réglées avant qu'on entreprenne toute autre activité d'aménagement.

La côte est riche en ressources renouvelables susceptibles d'activités de récolte et d'exploitation – nous ne savons même pas s'il y a du gaz ou du pétrole.

La province de la Colombie-Britannique est prête à courir des risques pour des questions d'ordre financier.

Les gouvernements non autochtones veulent toujours exploiter les ressources pour leurs propres fins – ils ne sont pas intéressés au long terme. Nous, nous sommes ici depuis toujours et nous devons préserver nos ressources à long terme – pour les générations futures.

On se demande si le gouvernement n'est pas en train de s'allier les chefs autochtones en les payant pour qu'ils se rangent de son côté.

Le gouvernement ne doit pas oublier que nous sommes une nation, que nous avons une histoire, une destinée, une culture, des traditions et une religion, et que notre avenir se fera sur le territoire de nos ancêtres, territoire que nous avons le devoir de protéger.

Première nation Kitselas
Première nation Kitsumkalum

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les représentants des bandes de Kitselas et de Kitsumkalum présents se sont dits opposés à la levée du moratoire sur les projets d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières.*

Principaux messages

On ne peut pas prévoir les « bombes météo », phénomène spécifique à la côte Ouest où des tempêtes d'une extrême violence peuvent se déclarer à tout instant. On s'inquiète également de ce qu'on n'est pas informé suffisamment à l'avance des occurrences de tsunami. On s'inquiète de ce que les moyens technologiques actuels sont insuffisants pour adéquatement protéger les plates-formes et les pipelines contre ces tempêtes.

Les moyens de contention des déversements et les techniques de nettoyage des marées noires sont insuffisants ; s'il y avait un déversement majeur, il ne pourrait être géré de manière adéquate.

Il n'y a pas de limite au nombre de sites de forage permis; avec chacun, le risque de désastre augmente.

Il n'y a pas suffisamment d'information géologique sur le problème du glissement dans le bassin de la Reine-Charlotte.

On manque de données scientifiques sur les incidences d'une augmentation du niveau de bruit sur l'écosystème océanique dans son ensemble.

Moyens techniques insuffisants pour gérer le problème des fuites de gaz corrosif.

Il faut qu'il y ait un régime de réglementation déjà en place avant de décider s'il convient de lever le moratoire.

On s'inquiète de ce que la main d'œuvre spécialisée sera importée et que les bons salaires et les retombées les plus intéressantes n'iront pas aux habitants de la région.

Le développement des capacités locales devrait faire partie du plan d'aménagement des ressources et du régime de gestion dans son ensemble (politique d'emploi local, etc.)

Il faut prévoir des moyens de formation à l'échelle locale pour que les habitants de la région puissent développer leurs compétences sans avoir à s'éloigner de leurs familles (exemple d'un travailleur forestier disposé à se recycler dans un autre métier mais qui n'est pas en mesure de quitter sa femme et ses enfants pour une durée prolongée).

Il faut établir des alliances stratégiques avec d'autres pays où il y a des projets d'aménagement pétrolier et gazier extracôtiers.

Les revenus fiscaux devraient aller à l'économie locale – une proportion de 8 % devrait être utilisée au profit de la communauté locale.

La tradition des Premières nations est de partager les ressources qu'on récolte.

Il faut régler la question des droits et du titre ancestral, et négocier des traités avant d'envisager toute activité d'aménagement pétrolier ou gazier – il y a de moins en moins de ressources sur lesquelles négocier.

Les collectivités autochtones vivent des ressources de la mer et ne peuvent souscrire aux projets d'aménagement pétrolier et gazier avant que les risques qui y sont associés soient biens compris et que des mécanismes aient été prévus pour que toutes les Premières nations de la côte continuent d'avoir accès aux produits de la mer.

Nous avons besoin de plus de temps et d'information avant d'être en mesure de prendre position de manière éclairée.

Les Premières nations veulent savoir qui va planifier et gérer l'aménagement de la ressource – elles veulent avoir un rôle significatif.

Besoin de comprendre les incidences que pourraient avoir ces projets d'aménagement sur les autres industries et sur la culture autochtone.

Besoin de plus de temps pour étudier et comprendre l'information disponible.

Il faut qu'il y ait un plan afin que ces projets d'aménagement aient des retombées économiques positives à long terme pour les communautés riveraines qui sont concernées par les risques que comporte l'entreprise.

Assemblée concernant l'ensemble des îles -

Représentants des Premières nations

Hul'qui'minum

Kyukot

Lyackson

Quatsino

Snuneymuxw

Tsartlip

Uchucklesaht

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les représentants présents se sont dits opposés ou ont opposé de sérieuses réserves à la levée du moratoire sur les projets d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières.*

Principaux messages/Questions

Est-ce que c'est cela, de la consultation? Ce processus ne saurait être considéré comme un véritable mécanisme de consultation par les Premières nations. Néanmoins, on craint que le gouvernement fédéral ne prenne prétexte de ceci pour éviter de tenir d'autres rencontres et de donner aux Premières nations le temps et les ressources nécessaires pour engager un véritable exercice de consultation.

Les ressources appartiennent aux Premières nations. Quand on réalise ce qui pourrait arriver, les dangers que comporte ce type de projet, on se dit qu'il faut être très prudent. Il ne faut pas compter sur les gouvernements pour veiller aux intérêts des Autochtones. Ce n'est pas eux qui vont veiller sur nous, alors c'est à nous de défendre nos propres intérêts. La participation à des rencontres de « dialogue et d'information » comme celle-ci est une entreprise coûteuse; il se pourrait bien que le gouvernement décide de ne plus revenir pour discuter encore de ces questions. Mais nous devons participer pour faire entendre notre point de vue. (Wayne Morris).

Quelle est la différence entre « engagement » et « consultation »? (C Brooks) L'engagement, c'est un processus de partage de l'information. La consultation est quelque chose de plus spécifique en cela qu'elle vise à s'interroger si une proposition d'activité ou d'action donnée est susceptible d'avoir une incidence sur un droit autochtone.

Selon moi, cela implique que l'information sera partagée – En tant que Premières nations, nous devons avoir accès à l'information, aux ressources et aux compétences dont nous avons besoin pour participer de manière significative. Selon nous, le moratoire pourrait être levé si les critères d'information scientifique, de formation et de participation autochtone étaient prévus et respectés avant qu'on commence les travaux de forage.

Le cas des Taku est semblable à celui du Comité d'examen public. L'étude des modalités d'aménagement et de consultation implique que le gouvernement fédéral est habilité à prendre cette décision. S'agissant des « ententes d'aménagement », il semble que le Canada va dans le même sens que la province, ce qui n'est pas acceptable – il reste plusieurs questions à régler. L'industrie ne sera pas intéressée tant et aussi longtemps que les questions autochtones ne seront pas réglées.

Ce processus ressemble à un exercice de marketing – on dirait que le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont quelque chose à vendre. Il ne s'agit pas seulement de s'assurer que nous aurons droit aux petits boulots. Il faut qu'il y ait une stratégie de contrats qui prévoit des services où les Premières nations ont l'exclusivité de l'approvisionnement, comme cela s'est fait en Saskatchewan dans le domaine de la foresterie. (Dave Mannix)

Les Maa-nulth s'estiment bien informés; ils ont reçu des fonds du gouvernement provincial pour accéder à l'information et l'étudier. À moins de se préparer par des moyens comme l'éducation, etc. on risque d'être confronté à une révolution. Si le moratoire est levé, les ressources devraient aller aux collectivités autochtones, pour la formation et la recherche scientifique, afin qu'elles puissent participer de manière significative.

Il serait utile que des rapports scientifiques soient produits par les Premières nations ou en incluant les Premières nations de manière significative. Il ne suffit pas de parler, il faut que les gouvernements agissent en fonction de ce qui a été dit. Il ne s'agit pas seulement de ce qui est fait mais aussi de la manière dont c'est fait… il est critique de participer dès le début.

Le poisson de fond, les coquillages et crustacés, les oiseaux aquatiques, les bivalves intertidaux : autant de ressources qui ont besoin de protection. S'il y a une incidence, il faut prévoir une indemnité appropriée. Les Premières nations doivent faire partie du processus. (Charlie Cootes)

L'expérience de l'Alaska ne doit pas servir d'exemple pour éclairer nos décisions parce que Cook Inlet n'avait pas les mêmes problèmes de stocks migratoires et pas de pêche commerciale. Maintenant, les pêcheurs de la région de Cook Inlet utilisent les plates-formes pour la pêche au saumon. Les sondages sismiques représentent une menace pour la vie marine et leur incidence peut se faire sentir jusqu'à 6 km de distance. Les Premières nations vivent encore de ce qu'elles récoltent de la nature et personne d'autre que nous ne protégera nos ressources. Il faut comprendre en quoi consistent les sondages sismiques avant de prendre une décision.

On est passé de la pêche à la gaffe avec nos grands-parents à une autre sorte de pêche domestique. Il faut régler la question des droits ancestraux avant de se lancer dans des projets d'aménagement pétrolier. Il est temps pour le gouvernement fédéral de prouver qu'il est le propriétaire des terres et des ressources. Les terres n'ont pas été cédées, que je sache – sinon, j'aimerais voir l'acte de vente.

Les bénéfices issus des projets d'aménagement pétroliers et gaziers devraient revenir aux collectivités locales et leur apporter des emplois, de meilleures compétences et des avantages économiques qui leur permettront de prospérer à long terme. Les Premières nations doivent être informées des opportunités et avoir accès à des structures de formation et de développement de leurs capacités qui leur permettront de prendre part aux nouveaux débouchés économiques. (Tom Nelson)

Les questions de propriété des ressources, de compétence et de partage des revenus sont gérées par le gouvernement fédéral dans le cadre de la négociation des traités. Ce qui manque, c'est un régime de réglementation; il faut que les Premières nations participent à l'établissement de ce régime afin que leurs intérêts et leurs préoccupations soient pris en compte dès ce stade du processus.

Fournir de l'information, c'est important, mais le type d'information fourni et les leviers de contrôle de cette information sont tout aussi importants. Il faut du temps et des ressources pour étudier des rapports scientifiques qui ont été faits de manière impartiale, sur lesquels on pourra s'entendre. Mettons environ un an. Après, on aurait une trousse d'information qui refléterait divers points de vue, scientifiques et autres, à partir desquels on pourra fonder nos décisions. La légitimité des rapports donnés en référence par le gouvernement n'est pas reconnue par les Premières nations. (Brian Olding).

Première nation Metlakatla

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *le chef et le conseil des Metlakatla ont des réserves sur la possibilité de lever le moratoire visant l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières avant qu'on ait fait d'autres études et qu'on leur ait donné davantage d'information sur les incidences environnementales et socioéconomiques que pourraient avoir ces activités. Certains membres du conseil se sont personnellement opposés à la levée du moratoire en raison des risques qu'implique une telle entreprise. Mais le Conseil dans son ensemble n'était pas prêt à se prononcer avant d'avoir plus d'information.*

Principaux messages

On ne nous a pas fourni suffisamment d'information pour que nous puissions comprendre les risques et les bénéfices que représentent les activités d'exploration et d'aménagement extracôtières.

Il faut mettre à notre disposition davantage de ressources pour que la Première nation ait accès à des sources d'expertise et d'information fiables.

Le gouvernement doit avoir pour politique de prendre en compte le savoir local dans ses processus de décision.

Les Premières nations ne veulent pas être des cobayes – il faut qu'on connaisse les incidences AVANT qu'on autorise toute activité d'aménagement.

Il faut que tous les ordres de gouvernement soient mieux informés de ce qui se fait aujourd'hui même dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique.

Si les ressources nécessaires sont fournies (par ex. télémesure financée par la Colombie-Britannique), ces fonds devraient être contrôlés et ciblés pour des fins d'information spécifiques.

Quand bien même il ne resterait plus de saumon ou d'autres produits marins et qu'il n'y aurait plus de ressources, les Autochtones continueront de vivre dans le bassin, sur la côte, et devront trouver le moyen de se nourrir et de subvenir à leurs besoins. Le risque est trop grand pour qu'on donne le feu vert dans l'état actuel des choses.

Il faut débloquer des fonds pour qu'on fasse nos propres études et qu'on ait des données fiables.

On s'inquiète de ce que les données fournies sont biaisées et sont favorables au développement. Il faudrait étudier les arguments scientifiques à l'encontre du développement.

La communication entre les gouvernements est très mauvaise. Il faut se doter d'un protocole qui permettra, avec le temps, de développer une meilleure confiance mutuelle. Il faut travailler ensemble pour gérer les environnements côtiers sensibles.

La relation entre les Premières nations et le Canada doit être soutenue et significative.

Conseil tribal Musgamagw Tsawataineuk

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les représentants des* Musgamagw Tsawataineuk *présents se sont dits opposés à la levée du moratoire sur l'exploration et l'exploration des ressources pétrolières et gazières extracôtières.*

Principaux messages

Les activités d'exploitation pétrolière et gazière sont des activités lucratives mais polluantes. L'appui de la province est motivé par les revenus potentiels qui seraient tirés des taxes et des droits de licences.

La culture autochtone est liée à la mer; le risque que représentent ces activités pour la subsistance des Premières nations de la côte ne vaut pas les bénéfices financiers qu'on en tirerait, si tant est qu'on en tirerait.

On s'inquiète de ce que l'opposition à la levée du moratoire soit perçue comme étant alarmiste, comme cela a été le cas avec la pisciculture.

La culture et les ressources sont deux choses très importantes et pourtant il semble que personne n'écoute les préoccupations qui sont soulevées, même si conformément à son obligation fiduciaire, le Canada a l'obligation de prendre ses décisions dans l'intérêt des Premières nations.

La question des droits et du titre ancestral doit être réglée *avant* qu'on autorise toute autre activité d'exploitation des ressources sur les territoires traditionnels autochtones.

Il faut examiner les incidences cumulatives d'activités comme la pisciculture, l'exploitation forestière, les effluents industriels, et maintenant les activités d'exploitation pétrolières et gazières en mer et les campagnes de sondage sismique.

Il faut étudier les moyens de restaurer les écosystèmes qui ont déjà été endommagés par les activités d'exploitation des ressources.

Avec le risque de catastrophe écologique qu'il comporte, l'aménagement des gisements de pétrole et de gaz extracôtiers pourrait signer l'arrêt de mort des Premières nations côtières.

Les ressources qui restent sur la côte doivent être protégées aux fins de l'établissement de traités. Si toutes les ressources sont épuisées, les traités ne seront que des coquilles vides.

Une étude scientifique n'est jamais parfaitement fiable ou impartiale. Il faut une information scientifique que toutes les parties pourront utiliser avec confiance pour prendre des décisions éclairées.

On s'inquiète de ce que l'opinion des Autochtones ne pèse pas lourd dans le processus de décision gouvernemental (on se demande si le processus d'engagement des Premières

nations n'a été établi que pour la forme).

Les membres du Sommet des Premières nations se sont rencontrés et se sont prononcés contre la levée du moratoire.

Pour que l'industrie ait le feu vert, les Premières nations doivent être associées aux processus de décision, de réglementation et de surveillance.

Questions soulevées

Comment décidera-t-on des baux de concession?

Qui percevra les redevances et autres revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières?

Y aura-t-il des avantages fiscaux et des retombées intéressantes (partage des revenus) pour les Premières nations?

Pourquoi le Canada envisage-t-il de lever son moratoire alors que les États-Unis ont décidé de reconduire le leur jusqu'en 2015?

Chefs héréditaires Nuxalk

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les représentants des Nuxalk, chefs héréditaires et représentants du gouvernement élus en vertu de la* Loi sur les Indiens, *sont opposés à la levée du moratoire sur les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique.*

Principaux messages

Bien qu'ils aient été disposés à nous parler, les membres de ce groupe estimaient que, de toute façon, leur opinion ou leurs idées ne seraient pas prises en compte par le Canada.

La question des droits et du titre ancestral des Premières nations de la côte n'a pas encore été réglée; il faut d'abord faire cela avant que toute autre ressource soit prélevée sur le territoire.

Les Premières nations sont fatiguées d'être ignorées et traitées comme si leur opinion ne comptait pas. Il faut que le Canada reconnaisse que les Premières nations ont des droits et qu'elles ont un titre de propriété sur ce territoire.

S'agissant du point de vue du chef et du conseil de la Nation sur la levée du moratoire (document joint), prière de se rapporter à l'exposé présenté le 5 mai 2004 au Comité d'examen public.

Toute incidence sur l'océan a une incidence non seulement sur la source de nourriture, mais également sur le mode de vie des gens de la côte.

Le saumon est un aliment d'une importance capitale pour les Nuxalk. Toute incidence sur les stocks de saumon en plus de celles associées aux activités commerciales et autres perturbations environnementales est inacceptable.

L'eulakane a déjà arrêté de venir dans les pêcheries des Nuxalk, ce qui signifie que certaines traditions culturelles sont en train de se perdre. On s'inquiète de ce que les activités d'aménagement des gisements extracôtiers ne feront qu'éloigner encore davantage les stocks d'eulakane.

On voudrait que le savoir écologique traditionnel soit mieux respecté.

La protection de l'environnement devrait être l'affaire des Premières nations qui tirent leur subsistance du territoire et non pas d'Ottawa.

Le gouvernement ne s'est jamais vraiment préoccupé d'intégrer les considérations et les valeurs autochtones dans ses décisions – or, ces décisions, dont les valeurs traditionnelles ont été complètement évacuées, ont comme incidences cumulatives que notre culture continue d'être compromise et ravagée.

Il y a beaucoup de colère et de mécontentement sur la manière dont on prend les décisions et sur l'absence de participation véritable des Premières nations au processus de décision.

Les chefs héréditaires ont à cœur de protéger leurs traditions, leur culture, leurs terres et leurs ressources traditionnelles. (Photos et coupures de journaux montrant des manifestations et des actions judiciaires contre l'activité forestière; explication des liens que ces actions ont permis de créer avec les mouvements écologistes européens et américains – on fait remarquer que plusieurs de ces militants se sont maintenant établis sur les territoires ancestraux autochtones).

Conseil tribal Nuu chah Nulth

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les représentants du Conseil tribal Nuu chah nulth sont totalement opposés à la levée des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières extracôtières.*

Principaux messages

Les Nuu chah Nulth aimeraient avoir des ressources pour pouvoir étudier la question plus avant. Bien que d'autres Premières nations aient accepté de l'argent de la Colombie-Britannique pour d'autres séances d'information, le Conseil estime que le fait d'accepter de l'argent du gouvernement provincial équivaut à approuver la levée du moratoire. Par exemple, les Maa-Nulth ont accepté des fonds de la Colombie-Britannique et font maintenant partie de ceux qui appuient la levée du moratoire.

Les exercices de consultation actuels sont le minimum requis en droit, dans la foulée des affaires Delgamu'ukw, Sparrow, etc. Cela n'est pas suffisant et cela ne respecte pas le droit qu'ont les Premières nations de jouer un rôle significatif dans les décisions du gouvernement.

Les usages traditionnels qui sont faits du bassin de la Reine-Charlotte comprennent la pêche du poisson de fond et la navigation (voies d'échange traditionnelles). Le littoral est notre jardin et aucune atteinte aux ressources qu'il contient ne saurait être tolérée.

Notre culture et notre mode de vie traditionnels seraient perturbés par les activités d'aménagement des gisements extracôtiers.

L'incidence sur les activités de pêche signifierait la perte d'expériences, d'enseignements et de sources d'alimentation traditionnels. Référence est faite au règlement de Nestucca Bay (1,2 million $) accordé à la nation Nuu chah Nulth pour les préjudices causés par une occurrence de marée noire. Dans l'Île du Prince-Édouard, le sable est resté pollué par d'anciens déversements. La faune terrestre, les oiseaux et le hareng sont tous affectés par les résidus de pétrole qui s'amassent au fond de l'océan. La pollution continue de faire son œuvre au sein de la chaîne alimentaire.

Les décisions des tribunaux portant sur les affaires en cours devraient mieux éclairer les prochaines étapes, dans l'éventualité où le Canada tenterait de faire lever le moratoire et où l'activité reprendrait dans le bassin de la Reine-Charlotte.

Les droits et le titre ancestral des Nuu Chah Nulth doivent être reconnus et la négociation du traité doit être accompagnée de ressources adéquates.

Est-il nécessaire que l'industrie du pétrole et du gaz vienne ici? Quels sont les risques? N'y a-t-il pas des sources d'énergie plus propres qui pourraient être utilisées ou manufacturées?

Le réchauffement de la terre est une composante de la problématique. Nous devons réfléchir sur un plan plus global et nous demander si les énergies fossiles sont une

solution responsable à l'échelle mondiale. Quelles en sont les incidences sociales? Est-ce que les compagnies se comportent en « bonnes citoyennes »?

Tout bénéfice qu'on tirera des ressources de la région devrait être équitablement et localement distribué. Il faut faire en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources pour les générations à venir.

Le littoral ne peut pas être considéré par sections. Chaque région de la côte est liée à sa voisine. L'ensemble du territoire est comme une maison. Ce qui arrive dans une pièce a des répercussions sur les autres pièces de la maison.

Les incidences de ces activités sur les ressources auront des répercussions importantes sur la culture des Nuu chah Nulth. Les enseignements et les relations entre jeunes et aînés sont centrés sur les activités traditionnelles de pêche et de cueillette. Nos sources de nourriture sont intimement liées à notre culture.

Les ressources des territoires traditionnels appartiennent aux Premières nations.

Le Conseil tribal a également communiqué des documents à l'appui des points qu'il a soulevés lors de la rencontre, documents qui décrivent les ressources marines qui font partie de l'alimentation et de l'économie traditionnelle de la Première nation.

Première nation Quatsino

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *le chef Tomas Nelson, de la Première nation Quatsino, a indiqué qu'il était préoccupé par l'incidence des sondages sismiques et qu'il n'appuierait la levée du moratoire que s'il avait accès à des informations scientifiques et techniques suffisantes concernant la qualité des ressources marines.*

Principaux messages

S'agissant des incidences des sondages sismiques, l'exemple de Cook Inlet n'est pas pertinent puisque celui-ci était déjà dénué d'espèces marines et constituait essentiellement un « secteur d'eaux mortes » avant même qu'on commence des activités d'aménagement pétrolier extracôtières.

La culture autochtone est fondée sur la mer; le risque que posent les campagnes de sondage sismique sur le mode de vie des Premières nations de la côte n'en vaut pas la peine.

Les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières extracôtières pourraient avoir beaucoup d'avantages économiques ;on les appuierait si l'on pouvait être sûr qu'elles n'auront pas d'incidence sur les ressources marines.

La culture et les ressources sont deux choses très importantes, et pourtant il semble que personne n'écoute nos préoccupations, même si conformément à son obligation fiduciaire, le Canada doit prendre ses décisions en tenant compte de l'intérêt des Premières nations.

Une étude scientifique n'est jamais parfaitement fiable ou impartiale. Il faut une information scientifique que toutes les parties pourront utiliser avec confiance pour prendre des décisions éclairées.

Premières nations côtières du Tournant

Sur la question de savoir s'il convient de lever le moratoire : *tous les membres du Tournant présents à la rencontre se sont dits pour le moment opposés à la levée du moratoire sur les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières extracôtières.*

Principaux messages

Le processus d'examen fédéral est déficient et ne prévoit pas de mécanisme de participation satisfaisant pour les Premières nations.

Le processus fédéral dans son ensemble est biaisé et manque de crédibilité.

Les nations du Tournant ont essayé de participer à l'établissement du processus d'examen fédéral, mais elles estiment n'avoir nullement été respectées . Elles sont mécontentes de voir que le processus a été établi sans que soient prévues des aides financières pour la participation des Autochtones et pour d'autres études scientifiques indépendantes.

Les nations du Tournant demandent à Ressources naturelles Canada de réexaminer le processus existant et d'établir un nouveau mécanisme d'examen, qui prévoira une plus grande participation des Premières nations ou la nomination d'un représentant des nations du Tournant au Comité d'examen public.

L'alternative est soit de travailler ensemble, soit de voir grandir l'opposition.

Les délais prévus pour le processus d'engagement des Premières nations sont insuffisants. Il devrait y avoir des fonds pour la participation des Autochtones, tel que l'a prévu le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Les nations du Tournant proposent l'institution d'un processus communautaire qui serait organisé conjointement par Ressources naturelles Canada et par les nations du Tournant, et qui prévoirait la participation de toutes les collectivités côtières, autochtones et non autochtones.

Avant de décider s'il convient de lever le moratoire fédéral, il faut combler les lacunes que comporte l'information scientifique disponible.

Cette question risque de devenir un problème politique si Ressources naturelles Canada ne collabore pas avec les nations du Tournant à la revue du processus d'examen fédéral.

Il faut s'efforcer de rallier toutes les Premières nations et les organisations de la côte (BC Aboriginal Fisheries Commission, Conseil des Dénés Kaska, Tsimshian, Tournant).

Il faut prévoir des fonds pour faciliter la participation des nations du Tournant au processus d'examen fédéral actuel.

Il faut avoir accès aux documents cités dans le Rapport scientifique de la Société royale du Canada et disposer des financements requis pour se les procurer.

Biographie de Cheryl Brooks

M^me^ Brooks dirige sa propre société d'experts-conseils depuis novembre 2000; elle compte parmi ses clients les gouvernements fédéral et provincial, des entreprises privées et des groupes autochtones. À titre d'expert-conseil, elle a élaboré des plans stratégiques, conduit des négociations, offert des séances de formation dans divers domaines, dirigé des processus de promotion du travail en équipe, facilité de nombreuses rencontres et séances de résolution de conflits, mené plusieurs processus d'engagement et de consultation, préparé des politiques, collaboré à l'évaluation de programmes, participé à des conférences comme oratrice principale, fourni des services consultatifs et rédigé de nombreux rapports. Elle est également professeure agrégée à l'Université Royal Roads.

Plus tôt dans sa carrière, M^me^ Brooks a occupé des postes de cadre supérieur dans les fonctions publiques fédérale et provinciale ainsi qu'au sein de gouvernements et d'organismes autochtones et dans le secteur privé. Tous ceux qui la connaissent constatent ses talents de gestionnaire, de stratège et de planificatrice; elle a d'ailleurs montré qu'elle pouvait innover et favoriser le changement dans les organismes. Elle a accompli de grandes choses dans le cadre de ses fonctions précédentes : direction de travaux de l'industrie et du gouvernement visant à améliorer la concurrentialité de la Colombie-Britannique dans le secteur des hydrocarbures, facilitation d'ententes innovatrices entre syndicats et gestionnaires, direction d'un groupe de travail fédéral sur l'amélioration du service au public, création et mise en œuvre d'une stratégie d'entreprise visant à améliorer la concurrentialité et la gestion du risque par l'établissement de liens solides avec les Autochtones, et gestion de grands projets, notamment la création d'un système de bases de données informatisées interactives. M^me^ Brooks a, à maintes reprises, occupé le poste de négociatrice principale pour des Premières nations, des entreprises et des administrations publiques.

À titre bénévole, M^me^ Brooks a fait partie d'un conseil d'administration régional chapeautant 8 hôpitaux de la région de Vancouver. Elle a collaboré avec des comités d'écoles et d'arrondissements scolaires, en plus de participer à l'administration d'un certain nombre d'organismes locaux et nationaux. Formatrice chevronnée, elle a donné bénévolement de nombreuses formations pour membres de conseils d'administration. Elle a également écrit des articles et l'ouvrage *In Celebration of Our Survival: the First Nations of British Columbia*, publié par les presses de l'Université de la Colombie-Britannique.

M^me^ Brooks appartient à la nation Sto:lo, dont le territoire traditionnel est situé dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. Elle a habité et travaillé dans des communautés autochtones et non autochtones, étant donc particulièrement bien placée pour repérer les possibilités qui s'offrent aux Premières nations et à d'autres groupes de collaborer pour le bénéfice de chacun. Grâce à ces qualités, à sa connaissance des gouvernements provincial et fédéral et du secteur privé, ainsi qu'à l'expérience qu'elle a acquise un peu partout, M^me^ Brooks possède un ensemble unique de compétences qu'elle peut appliquer à toutes les situations qui se présentent à elle.